



# La PJJ : Médaille d'or de la violence sociale et de l'injustice !

[Snpes.pjj.fsu.section.limousin@gmail.com](mailto:Snpes.pjj.fsu.section.limousin@gmail.com)

## L'assemblée générale des personnels grévistes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en Limousin tient à dénoncer la situation suivante :

Mercredi 31 juillet 2024, Caroline Nisand, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse a annoncé aux organisations syndicales, et donc aux agent.e.s, ce qui n'est autre qu'un plan social d'une ampleur inédite à la PJJ. Alors que plusieurs syndicats avaient sonné l'alerte sur les conséquences de coupes budgétaires passées et à venir dès le mois de février, la DPJJ attendra le milieu de la période estivale pour annoncer une nouvelle vague massive de non renouvellement de contrats, ce qui équivaut à des pertes de postes.

Cela concerne près de 500 personnes pour une administration qui en compte moins de 10 000.

Ces dernières annonces s'ajoutent à une première phase de non renouvellement de contrats de professionnel.le.s depuis le mois de mai 2024.

Alors que ces personnels jouent un rôle fondamental dans les services (postes vacants, remplacements des titulaires absents, des congés malades ...), l'administration leur a annoncé que nombre d'entre eux et elles n'auront plus d'emploi à la rentrée. Sur les terrains, l'inquiétude est forte pour la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Les collègues restants ne pourront pas faire face au surcroit d'activité. Par conséquent, certaines décisions judiciaires prises par les magistrat.e.s à l'égard des adolescent.e.s ne pourront plus être exercées et seront mises en attente comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'assistance éducative.

Sur le Limousin, particulièrement pourvu en contractuel.le.s , cette perte représente, d'après le dernier recensement de organisation syndicale et les annonces successives de notre administration, environ des 15 % des effectifs, tous services et toutes fonctions confondus : milieu-ouvert, hébergement, insertion, fonctions supports...

Concrètement, ces décisions arbitraires provoqueront des effets délétères sur le suivi des jeunes et des familles :

- L'augmentation du nombre de jeunes suivis pour chaque éducateur.rice.s en milieu ouvert implique mathématiquement une diminution et une nouvelle dégradation de l'aide apportée.

- La diminution de la capacité d'accueil des jeunes dans les foyers de placement ne permettra pas de répondre aux besoins des adolescent.e.s, aux projets éducatifs et aux décisions judiciaires.
- Une désorganisation inévitable de l'ensemble des services au 1<sup>er</sup> septembre qui impactera directement les jeunes et leurs familles.

Alors que les textes prévoient la continuité et la qualité des prises en charge, les décisions de l'administration ne permettront pas de les assurer.

Nous dénonçons également la violence du traitement infligé aux collègues concerné.e.s par ces non-renouvellements. Des agent.e.s se sont vu annuler des propositions de contrats de deux ans, en étant parfois contacté.e.s pendant leurs congés. Outre la maltraitance du procédé, les personnes se retrouvent confrontées à une situation subite de forte précarité. Nous alertons également sur les risques psycho-sociaux pour l'ensemble des professionnel.le.s qui continueront à exercer leurs missions, dans l'intérêt des mineur.e.s, dans des conditions fortement dégradées.

**Alors que les discours de surenchère sécuritaire se sont honteusement multipliés à l'encontre des mineur.e.s au cours des derniers mois, notamment par les pouvoirs publics, nous réaffirmons qu'une société qui se soucie de sa jeunesse et de son avenir doit se donner les moyens de l'éduquer, de l'accompagner et de prendre soin d'elle.**

Depuis le début de notre mobilisation le 14 août, un poste d'éducatrice sur un service a finalement pu être renouvelé, ce qui peut laisser à un début de prise en compte par l'administration de nos revendications légitimes. Néanmoins, la situation reste préoccupante sur l'ensemble des services, qui s'apprêtent à aborder cette rentrée avec des moyens humains en baisse significative.

Nous alertons notamment sur la situation de deux services :

- A L'UEHC de Limoges (foyer de placement), dont les agents sont fortement mobilisés aujourd'hui. Certains accumulent les heures supplémentaires et les congés impossible à poser. Nous nous inquiétons quant à la capacité de l'équipe éducative à assurer l'accompagnement des jeunes, alors qu'elle passe de 14 à moins de 11 éducateur.rice.s (en équivalent temps plein) au premier septembre.
- L'UEAJ de Limoges, structure d'insertion sociale et professionnelle de la PJJ, perd 2 de ses 5 agents bien que la mission d'insertion soit une priorité affichée par l'administration dans les orientations stratégiques. Ce service ne pourra de fait plus assurer correctement son rôle de prévention, ainsi que l'accompagnement des jeunes en ruptures de scolarité.

Pour ces raisons, nous appelons à poursuivre et amplifier ce mouvement, tant que l'ensemble des postes ne sont pas renouvelés afin d'assurer la poursuite de l'accompagnement des jeunes et de leur famille, sans dégradations supplémentaires.

Nous vous invitons à venir en échanger avec nous devant la cité judiciaire de Limoges ce jeudi 29 août à 13h45.